



Héritage, succession

Par **inconnue0987**, le **07/06/2019** à **23:59**

Bonsoir,

Je vous explique ma situation, mon père étant décédé lorsque j'étais mineur, et ma mère n'étant pas mariée avec lui je ne possède pas de livret de famille. Lorsque mon père est décédé les frais liés aux obsèques etc n'ont pas été réglés par ma mère mais par un membre de la famille. Ce dernier a reçu en 2016 une lettre de la banque en stipulant qu'il était l'héritier de mon père alors qu'il n'ont aucun lien de parenté. Du coup, ma mère a appelé la banque et suite à cet appel j'ai reçu la même lettre sauf que celle-ci disait que j'étais l'héritaire. Quelque temps après nous avons reçu une autre lettre de la banque disant que le montant dans le compte était récupérable jusqu'en 2030. Depuis je suis majeur, et je ne sais pas quelle démarche entreprendre étant étudiante je n'ai pas les moyens de payer un notaire. Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **00:09**

Bonjour

Il vous faut cependant un notaire pour établir un certificat de notoriété
Présentez lui le livret de famille.
Vous remettrez ensuite ce document à la banque.
Mais ce document n'est pas nécessaire si la somme est inférieure à 5000€
Voir ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12697>

Par **inconnue0987**, le **08/06/2019** à **00:11**

Merci d'avoir répondu si rapidement, cependant ma mère et mon père n'était pas marié nous ne possédons pas de livret de famille. Et la somme ne nous est indiquée nul part ne ne savons pas du tout de combien est la somme et comment peut-on la connaître.

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **00:19**

Suivez ce guide pour les documents à donner au notaire...

<https://www.dossierfamilial.com/famille/papiers-citoyennete/acte-de-notoriete-56654>

Par **inconnue0987**, le **08/06/2019** à **00:22**

Merci de votre aide!

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **00:33**

Tout naturel, l'inconnue !

Par **inconnue0987**, le **08/06/2019** à **13:34**

J'aurai une autre petite question, j'aimerais savoir combien vont me coûter les frais de notaires?

Par **Visiteur**, le **08/06/2019** à **15:57**

Pour une notoriété, pas plus de 100 €

A vérifier ici

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F795>